



Mon bailleur refuse le préavis d'un mois alors que j'ai fini ma fo

Par **tina**, le **25/04/2010 à 19:47**

Bonjour, mon fils a envoyé en recommandé son préavis précisant qu'il partait car sa formation était terminée et avait trouvé un CDD à 100 km du logement : il n'a pas eu de réponse et a toujours les clés vu que l'état des lieux n'est toujours pas fait. Que faire ? Le ballon d'eau chaude a rendu l'âme, d'après le plombier c'est l'usure mais le propriétaire a encaissé le chèque de caution quand même. Que faire ?

Par **aliren27**, le **02/05/2010 à 10:41**

Bonjour, quand votre fils a-t-il envoyé son recommandé ? A quelle date le propriétaire l'a-t-il reçu ? En ce qui concerne le préavis, ce dernier est effectivement d'un mois à dater de la réception par le propriétaire du courrier. Quand votre fils doit-il partir ? Le chèque du dépôt de garantie (ce n'est pas une caution) est toujours encaissé par le propriétaire et doit être restitué au locataire 2 mois au plus tard après son départ. (déduction faite du montant des dégâts mentionnés sur l'état des lieux ou de charges non réglées mais toujours JUSTIFIÉS) Quant au ballon d'eau chaude, si c'est de l'usure, c'est à la charge du propriétaire. Si votre propriétaire fait le "mort", faites lui parvenir un Courrier en RAR en lui signifiant que vous ferez l'état des lieux de sortie par un huissier et qu'il devra en assurer les frais. Cela le fera peut-être bouger. Renseignez-vous auprès d'un huissier pour en avoir le tarif. Cordialement
naline

Par **tina**, le **03/05/2010** à **08:26**

merci et bonne journéealiren 27